

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 mai 2025

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 6 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi six mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure,
Absent	M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme BOURION Juliette, M. ADAM Mickaël, ayant donné pouvoir à Mme CHATELET Marie-Laure,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	29/04/2025

2025 05 Approbation des délibérations de la séance du 1^{er} avril 2025

Le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Abstention : Mme CHATELET Marie-Laure

2025 05 040 Opérations « Agrandissement de la cantine scolaire et rénovation des locaux du 1^{er} étage de la mairie » – Validation des Avants projets définitifs (APD) et lancement de la phase PRO

Par délibération du 04/03/2025, le conseil municipal a validé les avant-projets sommaires (APS) des deux projets « Agrandissement de la cantine et travaux au premier étage de la mairie » (compositions générales, aspects) pour un montant prévisionnel global de travaux de 427 000 € HT.

Monsieur Philippe RAIPIN présente à l'assemblée les avant-projets définitifs (APD) de ces projets et les observations listées sur le compte rendu de la réunion de remise des APD en date du 24/04/2025,

- Agrandissement et rénovation du bâtiment cantine scolaire et périscolaire
 - o Extension sur les pignons Est et Ouest, réorganisation des espaces de restauration/cuisine/vestiaires/sanitaires, traitement acoustique de la salle

Les membres constatent que la demande de l'assemblée en date du 04/03/2025 lors de la validation de l'APS n'a pas été prise en compte et demande au maître d'œuvre de modifier la hauteur de la baie sur le pignon Nord en harmonisation et alignement des autres ouvertures de la salle (> 90 cm).

- Rénovation des trois bureaux du 1^{er} étage de la mairie et espaces de circulation/d'attente/sanitaires
-

Le montant prévisionnel des travaux est estimé au stade des APD à 431 400 HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération d'agrandissement et rénovation de la cantine est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR et que l'opération de rénovation du 1^{er} étage de la mairie pourrait

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 mai 2025

être financée à hauteur de 30 000€ par Fougères Agglomération au titre du Fonds d'Intervention Economique (FIE).

En tendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

DE VALIDER les avant-projets définitifs tels que présentés, après modification de la hauteur de la baie sur le pignon Nord de l'immeuble de la cantine scolaire (> 90cm) pour un montant prévisionnel global de 431 400 € HT,

DE LANCER les études de projets (phase PRO dont DQE Descriptifs Quantitatifs Estimatifs et le dossier de consultation des entreprises DCE) auprès de la maîtrise d'œuvre,

Pour : 14 voix

2025 05 041 Commissions des Finances et du Personnel - Bilan financier et propositions

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu des deux Commissions « Finances et personnel communal » réunit le 29/04/2025.

Il dresse un bilan financier de la commune : forte diminution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette (Épargne nette) liée à la baisse des dotations de l'Etat, de la hausse des charges générales et du personnel.

Et présente les propositions retenues par les commissions pour retrouver une CAF nette satisfaisante :

Charges de personnel :

- ▶ Récupération des heures supplémentaires au service technique (réorganisation des missions, plannings)
- ▶ Remplacements des ATSEM par une réorganisation des plannings des animateurs,
- ▶ Transfert du poste d'adjoint du patrimoine à Fougères Agglomération
- ▶ Nomination d'un animateur déjà en poste à l'espace jeunes (réorganisation des missions, plannings - poste subventionné par la CAF à hauteur de 80%)

Charges générales :

- ▶ Résiliation des contrats d'entretien des espaces verts du Sodapark et de la maison médicale,
- ▶ Résiliation du contrat d'éco pâturage aux lagunes,
- ▶ Aire de compostage : bilan du service à réaliser (coût du broyage délégué à une entreprise extérieure, temps de travail mobilisé des agents techniques).

Rentabiliser ce service par la vente du compostage ? Ou mettre fin à ce service ?

Augmentation des recettes de fonctionnement

- ▶ Hausse des tarifs des services périscolaires aux familles (garderie, cantine, ALSH) à compter de la rentrée de septembre 2025,
- ▶ Baisse des subventions aux associations (- 5 000 € de crédit sur l'exercice 2025),
- ▶ Non reconduction de l'Opération "Argent de poche" sur 2025 (en raison des contraintes de plannings, de la mobilisation des agents techniques, du coût),
- ▶ Baisse du crédit alloué aux fournitures scolaires, de 45€ à 40€ par élève,
- ▶ Repas annuel du CCAS - Hausse de la participation des aînés,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

DE VALIDER les propositions des Commissions présentées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer,

Pour : 12 voix

Abstention sur les propositions en charges du personnel : 2 voix (Mme BOURION Juliette, M. QUILLIOT Jean-Louis)

2025 05 042 Fougères Agglomération – demande de subvention au titre du Fonds de développement des Communes 2025

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le versement du Fonds de Développement des Communes (FDC) 2025 à Fougères Agglomération pour financer les travaux de voirie (enrobés) programmés sur l'exercice,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une aide de 41 558 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes 2025.

Art.	Nature des dépenses	Montant HT (€)	Nature des recettes	Montant (€)	%
231	Travaux voirie (enrobés)	140 000,00 €	FDC 2025 - Fougères Agglo	41 558,00 €	29,68%
			Commune		
			Autofinancement	98 442,00 €	70,32%
	Total	140 000,00 €	Total	140 000,00 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention d'un montant de 41 558 € au titre du Fonds de Développement des Communes 2025,
- Charge le Maire (ou l'Adjoint Délégué) et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour : 14 voix

2025 05 043 Vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire propose au vote de l'assemblée, le montant des subventions 2025 aux associations, tenant compte de la baisse de 30% des crédits alloués à l'article pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions suivantes aux associations sur l'exercice 2025,

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 65748 sur le budget principal n°15000

Pour : 7 voix

Abstentions : 7 voix (élus membres d'une association communale citée ci-dessous)

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 mai 2025

Nom Association	Vote subventions 2025
ASSOCIATIONS SPORTIVES : Forfait de 140 € + 7€ par adhérent domicilié sur St Ouen des Alleux	
USSMSO Football	399 €
Le Volant Audonien	322 €
Tennis Club Audonien	329 €
	1 050 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES : Forfait de 210 € + 1,40 € par adhérent domicilié sur St Ouen des Alleux	
Musc'alleux	217 €
Asso des anciens combattants	269 €
	486 €
ASSOCIATIONS DE LOISIRS : Forfait de 210 € + 1,40 € par adhérent domicilié sur St Ouen des Alleux	
AICA St Ouen / St Christophe	244 €
La Gaule Audonienne (complément compris pour le piégeage des rats musqués)	462 €
	250 €
	706 €
AUTRES ASSOCIATIONS : FORFAIT 2024 -30%	
Amicale des Pompiers	2 127 €
Fleurir St Ouen	560 €
Comité d'Animation Audonien (montant répondant à la demande de l'association)	2 700 €
AMICALE LAIQUE	1 400 €
Club 3ème Jeunesse	700 €
D4MAN ESPORTS (Nasser)	<i>avis favorable, en attente d'un échange sur l'acquisition des équipements</i>
	7 487 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
ADMR Pays St Aubin du Cormier	946 €
CLIC -MAIA Haute Bretagne	250 €
Restaurant du Cœur	250 €
	1 446 €
Montant total des subventions aux associations	11 174 €

Divers

- ✓ **Appel d'offres - Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle**
Visites obligatoires des candidats le jeudi 15/05/2025 (matin) accompagnés par M. Arnaud LEULIETTE
- ✓ **Commission d'appel d'offres - Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle plurivalente**
Ouverture des plis : le mardi 03/06/2025 à 14h00 à la mairie
Analyse des plis : le mardi 10/06/2025 à 14h00 à la mairie
- ✓ **Site Internet de la commune**
Mise en ligne à faire rapidement
- ✓ **Application mobile des collectivités IntraMuros (appli-intramuros.fr)**
A étudier par la Commission Communication – demande de présentation/d'échanges en visio
En remplacement du compte WhatsApp de la commune ?

✓ **Règlement du Sodapark**

Mme Stéphanie BRIAND informe que le règlement est en cours d'impression et de positionnement sur le site

✓ **Agrandissement du cimetière**

Mme Laurence GOBÉ a réalisé les plans des nouvelles concessions, à insérer dans le plan communal du cimetière et le logiciel de gestion 3D Ouest.

✓ **Laverie automatique**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une laverie automatique présenté lors de la séance du 1^{er} avril 2025 :

« proposition de M. Alain ANGENARD de Luitré-Dompierre (35), commercial indépendant de Wash-megroup pour l'installation d'une laverie automatique sur le domaine communal de Saint-Ouen-des-Alleux.

L'implantation pourrait se réaliser sur l'espace public entre la caserne des sapeurs-pompiers et le parking de la salle plurivalente (*avec l'accord des sapeurs-pompiers pour ne pas gêner les manœuvres*).

Un conventionnement pourrait fixer les diverses obligations du propriétaire de la laverie automatique et le versement d'une redevance à la commune pour l'occupation du domaine public et le raccordement aux réseaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'installation d'une laverie automatique sur le domaine communal,

CHARGE la commission d'élus d'étudier son implantation et Monsieur le Maire d'établir une convention d'occupation du domaine public. »

Monsieur le maire propose de raccorder les équipements sur le site de l'atelier municipal, après réalisation d'une tranchée.

L'assemblée demande à connaître les coûts de ces travaux et de consommation, le reste à charge pour la commune.

Mme Marie SENECHAL se charge de contacter les mairies de Maen-Roch et Val d'Izé, disposant de ce service en conventionnement.

✓ **Amendes de police municipale - Déjections canines / dépôts sauvages**

Monsieur le Maire fait état du nombre croissant des dépôts sauvages et déjections canines. Il propose à l'assemblée de mettre en place une régie d'amendes de police pour verbaliser ces incivilités. L'assemblée est favorable à cette proposition et charge M. le Maire de sa mise en place.

✓ **Rencontre conviviale entre élus et agents communaux, le jeudi 15 mai 2025 à 18h30 à la mairie**

Les élus décident de financer personnellement ce pot par la mise en place d'une cagnotte à la mairie.

✓ **Voirie**

M Damien GESLIN signale les travaux urgents à réaliser sur la route de la station d'épuration.

✓ **Commission du personnel** : réunion avec l'équipe du service technique le lundi 12 mai à 18h45 à la mairie